

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

OBJET :

PROCES VERBAL
POUR L'ELECTION
DU 2^{ème}
VICE-PRESIDENT
DU POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANCAIS

N° CS2017-04

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 42
Pouvoirs : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAYORAT DE ST-JULIEN EN GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 5 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq mai à douze heures, le
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de Gilbert ALLARD,
doyen d'âge,

Convocation du : 28 avril 2017

Secrétaire de séance : Marin GAILLARD

Membres présents : 42

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel
BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET
– M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND –
M. Etienne BLANC – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND –
Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent
SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER –
M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY –
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGHETTI – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Sébastien MAURE –
M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET –
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis
FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Denis MAIRE
– M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel
BENIER – Mme Michèle CHEVALLIER, suppléante de
M. Christian PERRIOT – Mme Denise LEJEUNE,
suppléante de M. Jean-François CICLET

- Délégués représentés :

M. Serge SAVOINI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

- Délégués excusés :

M. Denis MAIRE – Mme Muriel BENIER – Mme Michèle
CHEVALLIER – M. Jean-François CICLET

**PROCES VERBAL POUR L'ELECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT
DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS**

Le Pôle métropolitain du Genevois français est soumis, en vertu des articles L. 5731-3 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la partie consacrée à la coopération locale du même code. Ainsi, par le jeu de ce renvoi, l'élection des vice-présidents du Pôle métropolitain et des autres membres du Bureau relève de l'application des dispositions des articles L. 5211-2, L. 2122-7-1 et L. 2122-7 du CGCT. Il en résulte que chaque Vice-président et autre membre du Bureau est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour rappel, l'article 10 des du Pôle métropolitain du Genevois français fixe les modalités de composition, d'élection et de fonctionnement du Bureau.

L'élection des membres du Bureau doit procéder par ordre.

ELECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Jean DENAIS procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Gabriel DOUBLET

Monsieur Jean DENAIS sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Madame Aurélie CHARILLON et Monsieur Pierre-Jean CRASTES.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 43

Nombre de délégués présents : 42

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

Nombre de suffrages exprimés : 41

Blanc : 1

Nul : 1

M. Gabriel DOUBLET : 41

Monsieur Gabriel DOUBLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 2^{eme} Vice-Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de St Julien en Genevois le

Publié ou notifié le

16 MAI 2017
16 MAI 2017

Le Président,
Jean DENAIS

